

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2225

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 49

À la première phrase de l'alinéa 17, après la référence :

« L. 141-6 »,

insérer les mots :

« du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.